



■ **AVIS PUBLIÉ AU BOAMP N° 23-19959**

Vendredi 24 Février 2023

Date d'envoi au service éditeur : 23/02/2023

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr du 24/02/2023 au 31/03/2023

Avis de concession

> Voir l'annonce sous sa forme originale

Forfait(s) : **F22NT-32240959 (coût : 3up)**
Avis faisant référence à cette annonce (0) :
> Créer un avis rectificatif
> Créer un résultat de concession
> Créer un avis d'annulation



Attention cet aperçu ne reflète que votre saisie et n'est accessible qu'à partir de ce porte feuille.
Dès publication de cet avis sur le site BOAMP.fr et/ou au JOUE, il vous appartient de vérifier si l'avis officiel diffusé correspond bien à la saisie ci-dessous (adresse du site de diffusion des annonces : <http://www.boamp.fr>).
En cas de non conformité, il vous appartient de publier un avis rectificatif de l'avis initial dans les délais réglementaires.
> Contact client

D1 Formulaire Avis de convention de DSP

Département(s) de publication : 6
Annonce No 23-19959

I. II. IV. VI.

AVIS DE CONCESSION

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR/ENTITÉ ADJUDICATRICE

I.1) **NOM ET ADRESSES**

Ville de Mandelieu La Napoule, Numéro national d'identification : 21060079700182, Avenue de la République, Point(s) de contact : service de la commande publique, 06210, Mandelieu-La Napoule, F, Téléphone : (+33) 4 92 97 30 71, Courriel : marchespublics@mairie-mandelieu.fr, Code NUTS : FRL03

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.mandelieu.fr>

Adresse du profil acheteur : <http://www.marches-securises.fr>

I.3) **COMMUNICATION**

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <http://www.marches-securises.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées :

par voie électronique via : <http://www.marches-securises.fr>

au(x) point(s) de contact susmentionné(s)

I.4) **TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR**

Autorité régionale ou locale

I.5) **ACTIVITÉ PRINCIPALE**

Services généraux des administrations publiques

I.6) **ACTIVITÉ PRINCIPALE**

SECTION II : OBJET

II.1) **ÉTENDUE DU MARCHÉ**

II.1.1) **Intitulé :** DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - PLAGES DE FON MARINA

Numéro de référence : 2023/16

II.1.2) **Code CPV principal :**

Descripteur principal : 92332000

Descripteur supplémentaire :

II.1.3) **Type de marché**

Services

II.1.4) **Description succincte :** La présente consultation a pour objet la gestion déléguée par voie de concession du SOUS-TRAITÉ D'EXPLOITATION D'UNE PLAGES. Plage naturelle de FON MARINA – située sur le littoral de la Commune de Mandelieu La Napoule. Plages dont l'accès se fait : - Accès depuis les Résidences du Port (Accessibilité PMR) - Accès Sud depuis le sentier du littoral - Accès Nord depuis le sentier du littoral – berges de Siagne Exploitation de l'activité destinée à répondre aux besoins du service public balnéaire pour la plage de FON MARINA – d'une superficie totale de 72 m2 maximum décomposée comme suit : - Surface dédiée à l'accueil de la clientèle : 2 mètres carrés - Surface dédiée aux bains de mers : 70 mètres carrés Il est précisé qu'il s'agit de la superficie maximum autorisée. Les candidats pourront proposer des occupations moindres. Le sous-concessionnaire aura à sa charge la réalisation des investissements nécessaires au fonctionnement du service. Il prendra à sa charge les frais d'exploitation. Il gèrera le service à ses risques et périls et sera rémunéré sur les usagers du service public. Par arrêté préfectoral du 2 Février 2023, la concession des plages naturelles du territoire de Mandelieu-La Napoule a été accordée à la Commune pour une durée de 12 ans à compter du 1^{er} Janvier 2023. Le contrat prend effet à compter de sa notification pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2027, sans possibilité de tacite reconduction. La date prévisionnelle de notification est fixée au 15 juin 2023. Le projet définitif de sous-traité d'exploitation sera soumis à l'accord du préfet des Alpes-Maritimes, préalablement à sa signature par le concessionnaire, conformément à l'article R.2124-31 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques. Le contrat confié par la Commune au sous-concessionnaire sera notifié après sa transmission à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, conformément aux articles L.1411-9 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales.

II.1.5) **Valeur totale estimée :**

Valeur hors TVA : 500 000 euros

II.1.6) **Information sur les lots :**

Ce marché est divisé en lots : non

Mots descripteurs : Plage, Prestations de services

II.2) **DESCRIPTION**

II.2.1) **Intitulé :**

Lot n° :

II.2.2) **Code(s) CPV additionnel(s)**

Code CPV principal : 92332000

Descripteur supplémentaire :

- II.2.3) **Lieu d'exécution**
Code NUTS : FRL03
Lieu principal d'exécution : Plage naturelle de FON MARINA – située sur le littoral de la Commune de Mandelieu La Napoule.
- II.2.4) **Description des prestations** : Les lieux mis à la disposition du Sous-Concessionnaire sont destinés à recevoir le service public balnéaire, à savoir :
- Location de matelas de plage, parasols, etc. Le sous-concessionnaire devra, en toutes circonstances, dédier l'intégralité de la surface de son lot au service public des baigneurs. En aucun cas, la mise à disposition des lieux n'autorise l'exercice d'activités rémunérées sur le plan d'eau. Il est interdit au sous-concessionnaire de se prêter à une activité de location d'engins de mers, même non motorisés (kayak, pédalo, paddle, etc.), pour des raisons de sécurité. En aucun cas le Sous-Concessionnaire ne pourra exercer l'activité annexe de vente de boissons ou de restauration rapide sur le lot sous-traité. Toute autre activité commerciale (vente de maillots de bain, produits solaires, etc.) est interdite. La plage étant un espace public ouvert à tous, les candidats pourront, à leur guise, visiter les lieux sans information préalable de la Commune. Il est précisé, que seuls sont permis sur le lot de plage les équipements et installations démontables ou transportables, ne présentant aucun élément de nature à les ancrer durablement au sol et dont l'importance et le coût sont compatibles avec la vocation du domaine et sa durée d'occupation.
- II.2.5) **Critères d'attribution**
La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché
- II.2.6) **Valeur estimée**
Valeur hors TVA : 500 000 euros
- II.2.7) **Durée de la concession**
Début : 15 juin 2023 - Fin : 31 décembre 2027
- II.2.13) **Information sur les fonds de l'Union européenne**
Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non
Identification du projet :
- II.2.14) **Informations complémentaires** : En cas de groupement d'opérateurs économiques, il n'est pas exigé de forme juridique déterminée pour la remise de la candidature et de l'offre. Le groupement devra toutefois être représenté par un mandataire. Toutefois, si le choix du sous-concessionnaire se porte sur un groupement d'opérateurs économique conjoint, alors ce dernier devra revêtir la forme d'un groupement solidaire pour assurer la bonne exécution du contrat après attribution, conformément à l'article R.3123-10 du Code de la commande publique.
Mots descripteurs : Plage, Prestations de services

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : Formulaire DC1 : Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants ; Formulaire DC2 : Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement ; A défaut, les candidats pourront produire le D.U.M.E (document unique de marché européen). Justificatif datant de moins de 3 mois de l'inscription au registre du commerce (extrait KBis) du candidat ou de chaque membre du groupement ou : - Pour les sociétés en cours de constitution : les statuts signés de la société ; - Pour les candidats étrangers ou communautaires : produire un document équivalent. Déclaration sur l'honneur attestant : Que le candidat ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession ; Que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes sont exacts ; Que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation pour contravention de grande voirie, ou une infraction de même nature dans un autre Etat de l'UE. Attestations fiscale et sociale. Déclaration sur l'honneur que le candidat a satisfait à ses obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail. A défaut, le candidat devra déclarer sur l'honneur qu'il n'est pas concerné par ces obligations. Pour le groupement d'opérateurs économiques, ces déclarations seront fournies par chaque membre du groupement.

III.1.2) Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Un mémoire financier détaillé du candidat comprenant, a minima : -La composition du capital social ; -Une attestation comptable du chiffre d'affaires global des trois derniers exercices clos (ensemble des activités du candidat et domaine d'activité objet de la concession) ; -Bilans et comptes de résultats des trois derniers exercices clos ou tout autre document reprenant les mêmes données (ensemble des activités du candidat et domaine d'activité objet de la concession). En cas de groupements d'opérateurs économiques, ces éléments devront être produits pour chaque membre du groupement. Les attestations d'assurances en cours de validité seront exigées au jour de la signature du contrat. En outre, en application de l'article R.3123-19 du Code de la commande publique, la Commune exige que les candidats, et les autres entités sur lesquelles ils s'appuieraient le cas échéant, soient solidairement responsables de l'exécution du contrat de concession en ce qui concerne la capacité financière.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) : Sans objet

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Un mémoire présentant : -Les références acquises par le candidat dans le domaine objet de la concession (Le mémoire présentera la liste des contrats et références avec leur durée); Curriculum Vitae de la personne responsable de l'exécution du contrat de concession; Organigramme détaillé du candidat (le cas échéant de ses cotraitants et ses sous-traitants); -Une déclaration indiquant l'outilage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation d'un contrat de même nature; -Tout autre élément démontrant son aptitude à exécuter le présent contrat et à assurer la continuité du service.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) : Sans objet

III.1.5) Informations sur les concessions réservées

III.2) Conditions liées à la concession

III.2.1) Information relative à la profession

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

III.2.2) Conditions d'exécution de la concession :

III.2.3) Informations sur le personnel responsable de l'exécution de la concession

III.2.4) Concession éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics :

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres

31 mars 2023 - 16:00

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

français

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.1) RENOUELEMENT

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

La procédure de passation du futur contrat de délégation de service public est régie par les dispositions des articles L.1411-1 et R 1411-1, et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, du Code de la Commande Publique et du Décret n°2006-608 du 26 mai 2006 relatif aux concessions de plage, repris par les dispositions du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques. La présente consultation relève des concessions de service, telles que définies à la partie III du Code de la commande publique. Elle intervient consécutivement à la délibération du Conseil Municipal de la commune de Mandelieu-La Napoule du 10 février 2023 portant autorisation de principe de lancer ladite consultation. Le déroulement de la procédure se fera dans le respect des règles applicables aux Concessions, conformément au Chapitre VI du Titre II du Livre I de

la Partie réglementaire Concession du Code de la Commande Publique (articles R.3126-1 et suivants). La consultation est menée dans le cadre d'une Procédure ouverte conformément à l'article R. 3123-14 du code de la Commande Publique. Le dossier de consultation est disponible gratuitement à l'adresse électronique suivante: www.marches-securises.fr. L'Enveloppe contenant l'offre comprendra obligatoirement les documents suivants: Projet de sous-traité d'exploitation signé par le candidat; Un plan au 1/200 sur lequel sera présenté les installations du candidat (= annexe 4 du futur sous-traité d'exploitation); Une projection visuelle de l'aménagement des mobiliers et du point d'accueil permettant d'apprécier l'insertion du projet dans le paysage (=Annexe 5 du futur sous-traité d'exploitation); Un mémoire Concept de service répondant à chaque sous-critère visé en article 5-ii du RC (=Annexe 6 du futur sous-traité d'exploitation); Les dispositions que compte prendre le candidat pour l'enlèvement en dehors de la saison balnéaire des aménagements démontables et la remise en état de la plage, de manière à assurer, d'une part la sécurité du public la fréquentant hors saison et d'autre part pour éviter toute atteinte à l'environnement, du point de vue de l'esthétique, de la salubrité ou autre; Une proposition en termes de montant de la redevance domaniale qui sera versée à la commune, le sous concessionnaire versera à la ville une redevance annuelle (partie fixe et partie variable); Une proposition des tarifs mis à la charge des usagers (état annexé); Un budget prévisionnel de l'exploitation. Remise des candidatures et offres: voie postale ou voie électronique (voie dématérialisée) ou remise en main propre contre récépissé au service de la commande publique cf. RC. Si le candidat choisit de transmettre son dossier de candidature sur support papier, le dossier de la candidature devra être produit en un exemplaire couleur version papier et en un exemplaire version numérique (clé Usb). Si le candidat choisit de transmettre son dossier d'offre sur support papier, le dossier d'offre devra être produit en un exemplaire couleur version papier et en un exemplaire version numérique (clé Usb). Ouverture du service : du lundi au vendredi 9h-12h et 14h-17h. Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la DLRO, leur demande par écrit à l'adresse mail suivante : marchespublics@mairie-mandelieu.fr, ou par voie électronique via : <https://www.marches-securises.fr/>. Une réponse sera alors adressée, par écrit au plus tard 6 jours avant la DLRO, conformément à l'article R 3122-12 du code de la commande publique. Conformément à l'article L.3121-1 du code de la commande publique, la Commune se réserve la possibilité de recourir à la négociation. Le délai minimal pendant lequel les candidats sont tenus de maintenir leur offre est de 9 mois à compter de la DLRO.

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Nice, 18 Av des Fleurs CS 61039, 06050, NICE Cedex 1, F, Téléphone : (+33) 4 89 97 86 00, Courriel : greffe.ta-nice@juradm.fr, Adresse internet : <http://nice.tribunal-administratif.fr/>

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Le Tribunal Administratif de Nice peut être saisi sur la base : - soit de l'article L.551-1 à 551-12 (référé pré-contractuel) du Code de justice administrative avant la signature du contrat - soit de l'article L.551-13 à L.551.23 (référé contractuel) du Code de justice administrative et pouvant être exercé dans les délais de l'article R.551-7 du même code. - soit de l'article R.421-1 à R.421.7 (recours pour excès de pouvoir ouvert aux tiers contre un acte détachable du contrat) du Code de justice administrative pouvant être exercé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée. - soit du recours en contestation de la validité du contrat (Jurisprudence "Tarn et Garonne"), qui peut être exercé par les tiers du contrat sans considération de leur qualité, dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicités appropriées.

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal Administratif de Nice, 18 Av des Fleurs CS 61039, 06050, NICE Cedex 1, F, Téléphone : (+33) 4 89 97 86 00, Courriel : greffe.ta-nice@juradm.fr, Adresse internet : <http://nice.tribunal-administratif.fr/>

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

23 février 2023

Eléments de facturation :

Numéro du service exécutant : **FACTURES PUBLIQUES**

Numéro d'engagement juridique : **CP23/X00**

Classe de profil : Commune

Siret : 21060079700182

Libellé de la facture : Commune de Mandelieu la Napoule Service des finances Avenue de la République BP 46, F-06212 Mandelieu-la-Napoule Cedex.

Indexation de l'annonce :

Date jusqu'à laquelle cette annonce doit être disponible sur le site de consultation <http://www.boamp.fr> : 31 mars 2023

Objet de l'avis : Délégation de service public - Plage de Fon Marina

Nom de l'organisme : Ville de Mandelieu La Napoule

Critères sociaux ou environnementaux : Environnementaux 

